

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**L'ARCEP A MIS EN PLACE LE CODE *801#
POUR PERMETTRE AUX CONSOMMATEURS D'EXERCER LEUR DROIT DE REFUSER
DE RECEVOIR DES SMS À VISÉE PUBLICITAIRE OU COMMERCIALE****LOME, Togo, le 29 janvier 2025**

Conformément à leur cahier des charges, Togo Cellulaire et Moov Africa Togo ont l'obligation d'offrir aux clients l'option de refuser de recevoir des messages de masse, notamment des SMS à visée publicitaire ou commerciale.

Il a été constaté que les dispositifs mis en place par les deux opérateurs, dans le cadre de cette exigence réglementaire se sont avérés peu efficaces. Ainsi, face aux plaintes de plus en plus nombreuses des consommateurs, l'ARCEP a décidé de mettre en place un **code unique *801#** commun aux clients des deux opérateurs.

Avec ce code déjà accessible, chaque consommateur peut désormais exercer son droit de refuser de recevoir des SMS à visée publicitaire ou commerciale en tapant ***801#**, et ceci quel que soit l'opérateur.

En effet, ce code permet de désactiver tous les messages à visée publicitaire ou commerciale, en bloc ou par catégorie. De même, il permet de les réactiver en bloc ou par catégorie selon la volonté du consommateur.

L'usage du code *801# est gratuit.

L'ARCEP invite les consommateurs à jouir de leur droit de refuser de recevoir des SMS à visée publicitaire ou commerciale et appelle les opérateurs au strict respect de cette obligation.

Le communiqué de presse peut être consulté sur :

<https://arcep.tg/wp-content/uploads/2025/01/CP20250129-CODE801.pdf>

